



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 11024

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question du remboursement des 400 000 petits porteurs de titres russes. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement du calendrier d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes qui s'interrogent légitimement sur la date du versement d'un premier acompte, alors que près de 600 millions de francs ont déjà été versés par la Russie, et les dispositions qu'il envisage pour que ce remboursement soit véritablement équitable.

Texte de la réponse

Le Parlement débat actuellement d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce projet comporte une disposition autorisant l'organisation d'un recensement de l'ensemble des personnes ayant vocation à recevoir une indemnisation en application des accords signés entre la France et la Russie les 26 novembre 1996 et 27 mai 1997. Les opérations de recensement pourront débuter dès lors que la loi sera promulguée. Elles seront précédées d'une campagne d'information permettant à chacun de connaître ses droits et les formalités à accomplir pour les faire valoir. A l'issue des opérations de recensement, le Gouvernement pourra arrêter, en liaison avec le Parlement, les modalités d'indemnisation. Les premiers versements pourront alors intervenir, en 1999. Le Gouvernement s'attachera à ce que les modalités d'indemnisation soient les plus transparentes et équitables possible. Il s'appuiera pour ce faire sur les propositions que lui fera la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11024

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1129

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2096